

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 7 mars 2017

N° 17.03.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 7 mars 2017 à 20 heures, sous la Présidence de M. Michel D'AVENTURE, Maire (absents excusés, D. Duvert, C. Jeandin, JP Merle).

Est désigné secrétaire de séance, S. Antoinet. Après avoir adopté le compte rendu de la dernière séance et entendu l'exposé des visites lors des permanences du Maire et des Adjointes et les avis de la commission d'urbanisme, le Conseil étudie les dossiers suivants :

COMMUNAUTÉ MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION :

- Opposition au transfert de la compétence PLU

M. le Maire explique que la loi ALUR a posé le principe du transfert automatique aux communautés d'agglomérations, à compter du 27 mars 2017, de la compétence des communes en matière de plan local d'urbanisme et de carte communale. Toutefois l'article 136 de la même loi prévoit que ce transfert de compétence n'interviendra pas si, dans les trois mois précédant le 26 mars 2017, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Considérant que le plan local d'urbanisme détermine les éléments fondamentaux de la vie des habitants de la commune (équipements, logements, commerces, constructibilité des terrains) et qu'il est essentiel pour l'avenir de la commune que le conseil municipal conserve sa compétence dans ce domaine,

Considérant, en outre, que les orientations générales nécessitant une coordination intercommunale pourront, en tant que de besoin être précisées par un schéma de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle de la communauté et qu'il appartient au conseil municipal de définir, dans le cadre du plan local d'urbanisme, les règles détaillées applicables à la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la commune s'oppose au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération.

- Opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de Mâconnais - Beaujolais Agglomération

M. le Maire expose qu'à l'occasion de la fusion de la CAMVAL et de la CCMB, les pouvoirs de police spéciale des Maires sont transférés automatiquement au nouveau Président de la communauté. Compte tenu des compétences exercées par MBA, le Président se voit transférer les pouvoirs de police spéciale en matière de :

- Assainissement non collectif sur le territoire de l'ex-CCMB,
- Collecte des déchets,
- Aires d'accueil des gens du voyage,
- Voirie (police de la circulation et du stationnement, autorisation de stationnement des taxis),
- Habitat (sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine).

Les Maires peuvent s'y opposer, pour un ou la totalité des domaines précités, en notifiant son opposition, par un arrêté, dans les 6 mois suivants l'élection du nouveau Président. Pour garder une cohérence sur l'ensemble du territoire, le Président de MBA peut alors, à son tour, décider de refuser le transfert du pouvoir de police sur l'ensemble du territoire communautaire, pour tout ou partie des pouvoirs transférés, dans les 6 mois à compter de la première opposition d'un Maire. Le transfert du pouvoir de police prend fin à compter de la notification de la renonciation. M. Le Maire informe qu'il entend s'opposer à ce transfert, décision validée par le conseil.

TRAVAUX EN COURS :

Aménagement Parking Jouvence rue de la Fontaine

Monsieur le Maire explique que l'entreprise GUINOT TP a terminé le goudronnage du parking, ainsi que les marquages au sol. Il reste à réaliser les plantations qui sont sous traitées à l'entreprise Grand, et la pose des lampadaires par la SMEE (délai de deux mois environ). Une pré réception est prévue demain à 14h avec l'entreprise GUINOT et le Maître d'œuvre JDBE.

Aménagement, sécurisation, et mise en accessibilité de la rue de la Fontaine

M. Le Maire présente le plan du projet d'aménagement de la rue, avec la correction demandée au niveau de la sortie des cabinets des kinésithérapeutes. Il explique que le dossier de consultation des entreprises est prêt et que celle-ci sera lancée dans la semaine du 13 mars 2017, avec une date de réception des offres le 11 avril 2017. L'analyse se fera dans la foulée et le démarrage des travaux pourra être envisagé mi-mai. Il rappelle ensuite que le Conseil, par délibération du 4/10/2016 lui a donné délégation pour conclure le marché correspondant. Il rappelle que l'estimation établie par le cabinet JDBE, maître d'œuvre, est d'un montant de 209 962.90 € HT supérieur à celui annoncé en octobre 2016, et demande au conseil de lui confirmer la délégation consentie au vu de cette nouvelle estimation. Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité, décide de donner délégation au Maire de la commune de Prissé pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, y compris les avenants éventuels, du marché de travaux d'aménagement, sécurisation et accessibilité de la rue de la Fontaine.

AIDES DEPARTEMENTALES

Monsieur le Maire explique s'être rendu avec JJ Sey le 7 mars, à la réunion de présentation par le Président Accary, des aides aux territoires. A été présenté le bilan 2016 (5.7 millions d'aides versées pour 505 projets retenus générant ainsi 64 millions d'euros de travaux pour les entreprises du territoire), et les axes retenus pour les aides 2017. Le règlement prévoit l'éligibilité d'un seul projet par porteur d'un montant de 10 000 € minimum. Le Conseil, au vu des investissements futurs envisagés, décide de déposer une demande d'aide au titre du volet 1 « Equipements et services au public » afin d'aider au financement de l'extension de l'école maternelle, et charge le Maire de déposer le dossier correspondant.

Une seconde aide sera également sollicitée en dehors de cet appel à projet, pour la prestation Archivage de la Mairie, acceptée en 01/2017, et dont la réalisation par le Centre de Gestion de la Fonction Publique est prévue sur deux années.

SIVU DES POMPIERS DU VAL LAMARTINIEN

M. Sey présente au Conseil les nouveaux statuts du SIVU, entérinés lors de leur dernière réunion. La modification principale concerne l'article 8 qui prévoit que « Deux représentants et un suppléant parmi les Sapeurs-pompiers du Centre de Première Intervention « Val Lamartinien » assisteront aux réunions du Comité Syndical à titre consultatif. »

CENTRE DE GESTION 71 - CONVENTION-CADRE « MISSIONS FACULTATIVES »

Le Maire informe le Conseil qu'à côté des missions obligatoires du Centre de Gestion financées par la cotisation sur masse salariale, d'autres missions sont effectuées à la demande des collectivités territoriales partenaires et financées par convention et sont actuellement les suivantes :

- Emplois temporaires,
- Conseil et assistance au recrutement,
- Mise à disposition de fonctionnaires,
- Commissions des élections professionnelles,
- Services paies,
- Conseil en organisation et en ressources humaines,
- Retraite, CNRACL
- Médecine préventive,
- Entretien médico-professionnel (avec cadre de santé et psychologue du travail)
- Action de prévention en milieu professionnel,
- Accompagnement à l'élaboration du document unique,
- Accompagnement à la mise à jour du document unique,
- Accompagnement à la réalisation du document unique,
- Assistance, audit ou inspection en prévention des risques professionnels
- Valorisation et traitement des archives.

Le Centre de Gestion de Saône et Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions facultatives précitées du Centre de Gestion. Le Conseil Municipal, après délibéré, autorise le Maire à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion 71, étant précisé que la commune adhèrera pour la mission « paies » et « médecine professionnelle »

SUBVENTIONS COMMUNALES 2017

M. Sey présente la liste des associations qui bénéficieront d'une subvention communale proposée à un montant identique à l'année précédente. Le conseil municipal donne son accord de principe, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif 2017.

CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

M. Le Maire explique que la commune a conventionné avec la fondation « 30 millions d'amis » pour la prise en charge, par cette fondation, du coût de stérilisation des chats errants afin de limiter cette population de chats libres. Le principe est le suivant : les agents communaux sont chargés de leur capture et de l'amener chez un vétérinaire partenaire, et la fondation prend en charge le coût de l'acte selon un barème pré établi. Les chats sont tatoués au nom de la fondation et relâchés sur le lieu de capture. En préalable, le maire prend un arrêté pour informer la population de la mise en œuvre de cette campagne. Saisies de deux demandes, via l'amicale féline, sur notre territoire, une campagne pourrait être prochainement menée.

ORGANISATION DU SERVICE ADMINISTRATIF

M. Le Maire explique que, suite aux entretiens annuels des agents, ceux-ci souhaiteraient une amélioration de leurs conditions de travail, notamment par l'aménagement de temps calmes pour mieux travailler leurs dossiers, car la charge de travail a fortement augmenté avec l'évolution de la population pour un personnel identique depuis 20 ans. Il rappelle que le secrétariat de mairie est actuellement fermé les après-midi sauf le vendredi mais néanmoins, le non-respect des horaires d'ouverture nuit à l'efficacité des agents. Est donc proposé, dans les meilleurs délais, la fermeture à clés de la mairie le lundi, mardi et jeudi après-midi, avec installation d'un répondeur téléphonique. Une information par mail sera faite aux associations, écoles... et certains points sont à régler comme les clés. En cas d'urgence, les secrétaires pourront être joignables via une ligne directe. Ensuite, le maire rappelle que le secrétariat est ouvert les 1^{er} et 3^{ème} samedi matin de chaque mois, cette permanence étant assurée par roulement par les secrétaires, en plus de leur horaire de travail habituel, et récupérée le lundi matin. Aux fils des ans, le nombre de personnes accueillies baisse (notamment depuis que les titres de séjour, passeports, sorties de territoire ne sont plus instruits en mairie), et la fin de l'instruction en Mairie le 22 mars prochain des cartes nationale d'identité devrait confirmer cette tendance. Il est proposé de supprimer cette permanence en 2018, mais en contrepartie, de développer l'administration numérique, demandé par les usagers pour les inscriptions sur la liste électorale, le recensement militaire, les actes d'état civil afin d'apporter un nouveau service. Les horaires pourraient également évoluer avec une ouverture le matin dès 8h30 au lieu de 9h. Accord du conseil pour la mise en place de ces propositions.

BIBLIOTHEQUE

Mme Rodriguez présente le rapport d'activité 2016 de la bibliothèque qui compte à ce jour 13 bénévoles, dont une nouvelle recrue, pour un total d'heures effectuées de 1 397 h et 8 443 livres prêtés et quatre animations réalisées. Pour l'année 2017, le budget sollicité est identique soit 2 000 € pour l'achat de livres, 500 € pour les fournitures d'équipement et 500 € pour les animations. Sont prévus des lectures de contes préhistoriques en collaboration avec le Grand Site de Solutré, une le 29 mars prochain pour les enfants de 7 ans et plus et une en octobre pour les petits, une animation autour de la bande dessinée, la présentation des nouveautés, des ateliers de Noël... puis elle rappelle la demande ancienne des bénévoles pour une remise en peinture de la salle et des toilettes de la bibliothèque.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

M. Sey donne le compte rendu de cette commission qui s'est réunie le 1^{er} mars pour étudier les points suivants :

- Aménagement du parc municipal avec pose d'une barrière pour entourer et sécuriser l'aire de jeux.
- L'achat de panneaux de police, panneaux et numéro de rue (impasse Jouvence) et signalétiques (dont cabinet médical) pour un total d'environ 2000 €,
- L'achat d'illuminations à poser sur 4-5 candélabres rue de Fontaine après sa réfection,
- La restauration de tableaux à l'église, travaux subventionnables par le Conseil Départemental,
- L'acquisition d'un nouveau columbarium,
- Poursuite du fleurissement avec le maintien de la seconde fleur en précisant l'obligation d'adhérer au label « Villes et Villages fleuris » pour un coût de 200 €/an.

PERMANENCE ELECTIONS PRESIDENTIELLES des 23 avril et 7 mai 2017

Compte tenu de la fermeture des bureaux de vote à 19 heures, la tenue du bureau de vote sera assurée par les élus en trois roulements.

Cérémonie du dimanche 19 mars – Rassemblement à 12h15, Place du Souvenir.

Prochain Conseil le mardi 4 avril 2017 à 20h00 (vote des pièces budgétaires)

Séance Levée à 22 h 45.